

**ASSOCIATION
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI**

RUE DU 8 MAI 45

80090 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le : 31 décembre 2019

Philippe FAUCHILLE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
26 rue du Château d'eau
80630 Beauval
tel 06 85 53 42 97
sarlphil@club-internet.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents de l'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL JACQUES TATI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL JACQUES TATI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nos appréciations ont essentiellement porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association .

AMIENS, le 15/06/2020

PHILIPPE FAUCHILLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La procédure des conventions réglementées répond à la nécessité d'assurer la transparence des opérations sociales effectuées directement ou indirectement ou par personne interposée, avec les administrateurs ou les mandataires sociaux .Ainsi, les opérations conclues entre l'association et ces personnes sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association , nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées visées à l'article 612-5 du code de commerce. Il nous appartient de vous communiquer , sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé , ni à rechercher l'existence d'autres conventions .

Il vous appartient , selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce , d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation .

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission .Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues .

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Nouveau Code de Commerce .

Fait à AMIENS , le 15 juin 2020.

PHILIPPE FAUCHILLE

BILAN 2019	ACTIF				PASSIF			
	EXERCICE 2019		EXERCICE 2018		EXERCICE 2019		EXERCICE 2018	
	Montant Brut	Amortissements	Montant Net	Montant Net				
ACTIF IMMOBILISE								
IMMO. INCORPORELLES								
Outilage	4 735,00 €	2 309,97 €	2 425,03 €			16 570,25 €	36 928,86 €	
Inst. gén. agencement Tati	5 393,58 €	3 889,81 €	1 503,77 €	1 672,47 €		35 131,19 €	-20 358,61 €	
Inst. gén. agencement Pagode	2 046,50 €	2 046,50 €				15 244,90 €	15 244,90 €	
Inst. gén. agencement Activités						40 395,89 €	40 395,89 €	
Matériel Bureau	9 195,59 €	6 064,99 €	3 130,60 €	3 547,17 €		19 000,00 €	19 000,00 €	
Matériel Secteur Activités	67 777,64 €	66 904,94 €	872,70 €	1 365,27 €		-58 662,37 €	33 189,81 €	
Matériel et Mobilier Théâtre	15 447,35 €	2 915,01 €	12 532,34 €	13 474,05 €		69 479,61 €	64 097,10 €	
Mobilier	8 405,40 €	6 869,90 €	1 535,50 €	2 227,90 €				
Matériel Musique	19 364,73 €	19 364,73 €				69 479,61 €	64 097,10 €	
Matériel Rotary	5 307,44 €	5 307,44 €						
Caution	156,00 €		156,00 €	156,00 €				
TOTAL	137 829,23 €	115 673,29 €	22 155,94 €	22 442,86 €				
TOTAL I	137 829,23 €	115 673,29 €	22 155,94 €	22 442,86 €				
ACTIF CIRCULANT								
Avances et acomptes								
Usagers et comptes rattachés	9 676,50 €		9 676,50 €	4 246,50 €		14 941,69 €	17 328,39 €	
Autres débiteurs	125 655,25 €		125 655,25 €	87 989,90 €		56 787,73 €	67 218,73 €	
TOTAL	135 331,75 €		135 331,75 €	92 236,40 €				
Disponibilités	137 401,53 €		137 401,53 €	137 400,82 €				
TOTAL	137 401,53 €		137 401,53 €	137 400,82 €		71 729,42 €	84 547,12 €	
Charges constatées d'avance	5 181,99 €		5 181,99 €	5 306,22 €		91 182,32 €	75 552,27 €	
TOTAL	5 181,99 €		5 181,99 €	5 306,22 €				
TOTAL II	277 915,27 €		277 915,27 €	234 943,44 €		162 911,74 €	160 099,39 €	
TOTAL GENERAL	415 744,50 €	115 673,29 €	300 071,21 €	257 386,30 €		300 071,21 €	257 386,30 €	

TOTAL GENERAL

257 386,30 €

300 071,21 €

115 673,29 €

415 744,50 €

TOTAL GENERAL

257 386,30 €

 Philippe FAUCHILLE
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes

CENTRE CULTUREL JACQUES TATI

COMPTÉ DE RESULTAT		EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Rémunération des services		165 698,35 €	186 162,62 €
dont participation des usagers		117 967,85 €	129 031,22 €
Entrées spectacles		28 425,50 €	26 883,00 €
Autres		19 305,00 €	30 248,40 €
Subventions d'exploitation		466 131,48 €	385 737,00 €
Cofinancements		7 068,00 €	6 108,00 €
Autres produits		0,00 €	2 109,73 €
TOTAL I		638 897,83 €	580 117,35 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats		116 334,59 €	88 773,80 €
Autres charges externes		75 772,71 €	72 866,63 €
Impôts et taxes		5 491,00 €	4 782,00 €
Salaires et charges sociales		386 920,39 €	427 197,19 €
Dotations aux amortissements		5 308,12 €	4 146,99 €
Dotations aux provisions			
Autres charges		9 534,80 €	8 777,06 €
TOTAL II		599 361,61 €	606 543,67 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		39 536,22 €	-26 426,32 €
Produits Financiers III			
Charges Financières IV		328,84 €	643,30 €
Produits Exceptionnels V			
Charges Exceptionnelles VI		648,64 €	12 327,22 €
		5 382,51 €	6 902,81 €
DEFICIT ou BENEFICE		35 131,19 €	-20 358,61 €

Centre Culturel Jacques TATI
Rue du 8 mai 1945
80090 AMIENS

ANNEXE 2019

Au bilan, avant la répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le total est de : 300 071.21 €

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de : 35 131.19 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes n° 1 à 8 ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
01/01/2019 AU 31/12/2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions, changement de méthode, dérogations, informations complémentaires pour donner une image fidèle Note n°1

Compléments d'informations relatifs au Bilan, et au Compte de Résultat

- | | |
|---|----------|
| 1. Etat de l'action immobilisé | Note n°2 |
| 2. Etat des amortissements | Note n°3 |
| 3. Etat des provisions | Note n°4 |
| 4. Etat des stocks | N/A |
| 5. Etat des échéances des créances et des dettes | Note n°5 |
| 6. Informations et commentaires sur : | |
| 1 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan | N/A |
| 2 Réévaluation | N/A |
| 3 Frais d'établissement | N/A |
| 4 Frais de recherche appliquée et de développement | N/A |
| 5 Fonds commercial | N/A |
| 6 Intérêts sur immobilisés | N/A |
| 7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant | N/A |
| 8 Différence d'évaluation sur éléments de l'actif circulant | N/A |
| 9 Avance aux dirigeants | N/A |
| 10 Charges à payer | Note n°6 |
| 11 Charges et produits constatés d'avance | Note n°7 |
| 12 Charges à répartir sur plusieurs exercices | N/A |
| 13 Composition du capital social | N/A |
| 14 Parts des bénéficiaires | N/A |
| 15 Obligations convertibles | N/A |
| 16 Ventilation du Chiffre d'Affaires | N/A |
| 17 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices | N/A |

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|----------|
| 7. Crédit-bail | N/A |
| 8. Engagements financiers | N/A |
| 9. Dettes garanties par des sûretés réelles | N/A |
| 10. Effectif moyen | Note n°8 |

ANNEXE – Note n°1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque élément, soit 3 ans pour les logiciels et 3 ou 7 ou 10 ans pour les autres immobilisations corporelles.

Les Subventions sont constatées comptablement en fonction des périodes de réalisation convenues avec les financeurs, des produits à recevoir, des produits constatés d'avance ou des fonds dédiés sont constatés en fin d'exercice pour tenir compte du décalage chronologique susceptible d'intervenir entre les mouvements financiers et les dates des exercices comptables.

ANNEXE - Note n°2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir détail sur le tableau page 5

ANNEXE - Note n°3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Voir détail sur le tableau page 6.

ANNEXE - Note n°4

ETAT DES PROVISIONS	Montant Début EX.	Augmentation	Diminution	Montant Fin EX.
Provisions pour risques & charges	0		0	0.00
Provisions indemnités retraite	64 097.10	5382.51	0	69 479.61
Provisions contrôle URSSAF	0		0	0.00

ANNEXE - Note n°5

ETAT DES ECHEANCES CREANCES ET DETTES

1) CREANCES		Montant brut	-1 AN	+1 AN	+ 5ANS
Actif circulant	- Usagers et comptes rattachés	9 676.50	9 676.50		
	- Autres créances	125 655.25	125 655.25		
TOTAL		135 331.75	135 331.75		

2) DETTES		Montant brut	-1 AN	+1 AN	+ 5ANS
Emprunts et dettes assimilés					
Fournisseurs et comptes rattachés		14 941.69	14 941.69		
Dettes fiscales et sociales		56 787.73	56 787.73		
TOTAL		71 729.42	71 729.42		

ANNEXE - Note n°6

CHARGES A PAYER

Postes du bilan concernés :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés
- Dettes fiscales et sociales

ANNEXE - Note n°7

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit de charges d'exploitation pour un montant de **5 181.99 €**

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit de la participation des usagers pour la période de janvier à juin 2020 et payée en 2019 pour 90 959.32 € et des entrées places de théâtre 2020 payées en 2019 pour 223 € soit un total de **91 182.32 €**.

ANNEXE - Note n°8

EFFECTIF EN 2019

Personnel salarié : 30 (Dont 24 temps partiel)

Heures sur l'année : 16 338

Total effectif moyen : 10

EFFECTIF AU 31/12/2018 : 28

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

2019	Valeurs brutes début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	2 035.00	2 700.00	0	4 735.00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
TOTAL I	2 035.00	2 700.00	0	4 735.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Construction				
Ins.tech.,mat. Et outil. industriels				
Installations générales, agencement. divers	130 617.03	2 321.20	0	132 938.23
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL II	130 617.03	2 321.20	0	132 938.23
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des partic.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	156.00	0	0	156.00
TOTAL III	156.00	0	0	156.00
TOTAL GENERAL	132 808.03	5 021.20	0	137 829.23

ETAT DES AMORTISSEMENTS

2019	Amortis. au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions	Amortis. à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 035.00	274.97	0	2 309.97
Avances et acomptes				
TOTAL I et II	2 035.00	274.97	0	2 309.97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Construction				
Ins.tech.,mat. Et outill. industriels				
Installations générales, agencement. divers	108 330.17	5 033.15	0	113 363.32
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL III	108 330.17	5 033.15	0	113 363.32
TOTAL GENERAL	110 365.17	5 308.12	0	115 673.29